

# Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal Du 16 Juillet 2007

Présents : G.BLEINC ; M.HENRY ; P.AUGUSTIN ; M.MUSCARNERA ; P. CODOL ;  
G.CARCELLER ; J.RULFI ; P.GUIGONNET ; M. MINGAUD ; L.CHAMOIN

Excusée : S.EHMANN ; Y.CHIAVASSA pouvoir à G.BLEINC

Absents : S.MISTRE ; C.REVEST ; L.ANGELIN

## **1/ Mise en place de l'accueil périscolaire du matin et du soir, Règlement et fixation des tarifs 2007/2008.**

A partir de la rentrée 2007/2008, le service périscolaire sera mis en place (age minimum requis 3 ans).

Horaire : de 07h30 à 8h30, pour les enfants de l'école maternelle et du primaire  
de 16h30 à 18h00 pour les enfants de l'école maternelle

Tarif : Basé sur le quotient familial

Inscription : les inscriptions se feront au mois ou au trimestre (payées d'avance)  
Nombres de places : 30 enfants le matin, 16 enfants le soir

Adopté à l'unanimité

## **2/ Tarifs Cantine année scolaire 2007/2008**

Les tarifs 2007/2008 sont modifiés comme suit :

3.05 € pour les enfants

5.10 € pour les adultes

Adopté à l'unanimité

## **3/ Création d'un poste de contractuel agent technique 28h00 par semaine**

Adopté à l'unanimité

## **4/ Création d'un poste d'agent technique 20h00 par semaine**

Adopté à l'unanimité

## **5/ Avenant lot n°1 du restaurant scolaire**

Un avenant au lot n° 1 du restaurant scolaire concernant la réalisation de la voirie du chemin du pays haut a été voté pour une somme de 20 002 € HT.

Adopté à l'unanimité

## **6/ Modification des statuts de la communauté de communes compétente ordures ménagères**

Cette modification concerne la compétence traitement et valorisation des ordures ménagères

Adopté à l'unanimité

**7 / Acquisition d'une parcelle de 20 m<sup>2</sup> située devant l'école maternelle**

La commune va acquérir une parcelle de 20 m<sup>2</sup> située devant l'école maternelle pour une somme de 135 €

Adopté à l'unanimité

**8 / Convention DDE pour l'instruction des dossiers d'urbanisme**

Suite à la réforme qui prendra effet au 01/10/2007, une convention va être signée entre la commune et la DDE pour l'instruction des dossiers d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité

**9 / Prise en charge des frais de transports du personnel en CAE**

Adopté à l'unanimité

**10 / Pouvoir en justice concernant le legs de Mme REVEST**

Suite à une réunion organisée avec les paroissiens et avec leur accord unanime, Monsieur le Maire a été autorisé à ester en justice concernant la répartition du legs de Mme REVEST.

Adopté à l'unanimité

**10 / Indemnités Maire / Adjoint**

Il convient de préciser le montant des indemnités Maire /Adjoint pour l'année 2007 :  
L'indemnité de Monsieur le Maire est fixée à 30 % de l'indice de la fonction publique  
L'indemnité des Adjoint est fixée à 12 % de l'indice de la fonction publique

Adopté à l'unanimité

Vu par nous, Maire de la commune de ROUGIERS pour être affiché le 23 Juillet 2007 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi

A Rougiers, le 23 Juillet 2007

Le Maire